PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2026-2027

20 OCTOBRE 2026

PROPOSITION DE RÉSOLUTION[1]

RELATIVE À LA GESTION DE LA CRISE ÉNERGÉTIQUE SUITE AUX TENSIONS GÉOPOLITIQUES INTERNATIONALES

AMENDEMENTS

DÉPOSÉS EN COMMISSION

[1] Voir doc. 320 (2026-2027) n°1.

TABLE DES MATIÈRES

1 Amendement n° 1 déposé par Mme Veronica Cremasco 3
2 Amendement n° 2 déposé par Mme Veronica Cremasco 3
3 Amendement n° 3 déposé par Mme Veronica Cremasco 3

1 Amendement n° 1 déposé par Mme Veronica Cremasco

Ajouter un considérant M. libellé comme suit :

« Considérant que les crises énergétiques successives ont démontré que la dépendance structurelle aux énergies fossiles importées constitue la cause première de la vulnérabilité énergétique des opérateurs, des agents et des ménages, et que seule la réduction de cette dépendance - par la sobriété, l'efficacité énergétique, la rénovation du bâti et le développement des énergies renouvelables - est de nature à protéger durablement contre la volatilité des marchés et les tensions géopolitiques ; »

Justification

Il est proposé d'ajouter un considérant permettant d'inscrire dans ce texte ce que les crises successives nous ont enseigné, à savoir que la dépendance aux combustibles fossiles importés demeure la cause première de la vulnérabilité énergétique de nos opérateurs comme de nos agents, et que sa seule réduction, par la sobriété, l'efficacité énergétique, la rénovation du bâti et le développement des renouvelables, offre une protection véritable contre la volatilité des marchés.

2 Amendement n° 2 déposé par Mme Veronica Cremasco

Ajouter un considérant N. libellé comme suit :

« Considérant que les mesures de soutien d'urgence, aussi indispensables soient-elles pour garantir la continuité des missions d'intérêt général, doivent éviter de se traduire par un soutien indifférencié et pérenne à la consommation d'énergies fossiles, qui reviendrait à financer sur fonds publics la dépendance même à l'origine de la crise, à retarder les investissements de transition et à exposer à nouveau les bénéficiaires aux chocs futurs ; »

Justification

Il est proposé d'ajouter un considérant rappelant qu'une aide d'urgence, si indispensable soit-elle à la continuité des missions d'intérêt général, ne saurait se muer en soutien pérenne et indifférencié à la consommation d'énergies fossiles.

3 Amendement n° 3 déposé par Mme Veronica Cremasco

Dans les demandes au Gouvernement, au point 4, ajouter in fine :

« ...procédures simplifiées qu'il lui appartient de définir, en veillant à ce que ces mesures ne constituent pas un soutien structurel à la consommation d'énergies fossiles et, chaque fois que cela est possible, accompagnent les bénéficiaires vers une réduction de leur consommation et de leur dépendance à celles-ci ; »

Justification

Il est proposé de préciser les mesures de soutien, pour ne pas instituer un appui structurel aux énergies fossiles et accompagner les bénéficiaires vers une diminution de leur consommation chaque fois que c'est possible.